



Esatco relance un restaurant interentreprises

Dans la périphérie de Nantes, l'Adapei 44 s'est associée au groupe de restauration Ansamble pour relancer le restaurant L'Aubinière. Ce projet inclusif, impliquant une douzaine de personnes handicapées, a permis d'apporter un nouveau souffle à l'établissement.

Sur la zone d'activités Nant'Est, le restaurant L'Aubinière a retrouvé un rythme de croisière. L'établissement, qui était en perte de vitesse, a vu revenir la clientèle des entreprises voisines. En un an, le nombre de convives accueillis quotidiennement à l'heure du déjeuner est passé de 230 à 350, voire 400 personnes, dans les meilleurs jours. À l'origine de cette renaissance, un partenariat original entre l'Adapei 44 et le groupe de restauration collective Ansamble.

Une opportunité d'ouverture

Tout commence lorsque Nant'Est Entreprises (N2E), l'association gestionnaire de la zone d'activité, propriétaire du restaurant, décide de rechercher un nouvel exploitant, susceptible de lui redonner un nouveau souffle. « Nous avons tout de suite pensé qu'il y avait quelque chose à faire autour de ce projet », se souvient Marc Marhadour,

directeur général de l'Adapei 44. L'association gère en effet un Esat sur la zone, toujours en quête d'opportunités d'ouverture vers le milieu ordinaire de travail. Afin de s'appuyer sur le savoir-faire de professionnels de la restauration, l'Adapei 44 se rapproche du groupe Ansamble avec lequel elle a déjà travaillé. Les deux partenaires choisissent un dispositif juridique encore peu répandu : le groupement momentané d'entreprises (voir encadré).

Afin de constituer la future équipe de L'Aubinière, l'Adapei diffuse l'information dans ses 12 Esat, réunis sous la marque Esatco. Douze personnes se portent candidates et sont formées, sur site, pendant plusieurs semaines, au contact de l'équipe Ansamble (5 salariés) et sous la direction d'un moniteur spécialisé. « Parallèlement, nous avons sensibilisé les salariés d'Ansamble au handicap mental en nous



inspirant de la méthode Passerelle pour l'emploi, développée par le Pôle social et Insertion de l'Adapei 44 », explique Philippe Glémot, responsable adjoint de l'Esat Nant'Est.

Un bond qualitatif

C'est cette même équipe qui fait vivre aujourd'hui le restaurant. De 7 h 45 à 15 h 30, son emploi du temps se répartit entre la légumerie, la préparation des entrées et des desserts, l'approvisionnement du et les tâches de nettoyage, après l'heure du déjeuner. « Avec la montée en charge, nous avons réorganisé les postes individuellement en prévoyant des temps à l'Esat car le rythme est assez soutenu, précise Philippe Glémot. L'équipe est hypermotivée car travailler à L'Aubinière, être en contact avec les clients est très valorisant. D'autant plus que les

collègues de l'Esat viennent désormais y déjeuner. »

Du côté de l'association N2E, très attachée à l'idée de travailler avec un Esat, comme pour Ansamble, la formule est jugée gagnante : « Il y a dans ce projet une forte dimension RSE* à laquelle sont sensibles les clients, souligne Laurent Godet, directeur des ventes du groupe de restauration. L'Aubinière a surtout connu un bon qualitatif important grâce à la présence des travailleurs de l'Esat. Quand on a la chance de pouvoir s'appuyer sur une équipe d'une dizaine de personnes, on peut se permettre de travailler des produits frais tous les jours. Les clients voient tout de suite la différence. » ●

Etienne Guillermond

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises

Le GME, un format juridique inédit

Pour sceller leur association sur la zone Nant'Est, l'Adapei 44 et le groupe Ansamble ont constitué un groupement momentané d'entreprises (GME). Ce format juridique permet à deux acteurs privés de s'unir de manière occasionnelle pour répondre à un appel à projet, tout en gardant leur indépendance. Dans le cas de l'Aubinière, le GME permet aussi de valoriser le « mieux disant social » de l'établissement puisqu'il est possible de distinguer, sur chaque repas servi, la part Ansamble et la part Esatco. Ainsi, les entreprises qui conventionnent avec le restaurant peuvent intégrer les repas de leurs salariés à leur déclaration d'emploi des personnes handicapées.